

Comment peut-on transformer Paris en « Ville-Jardin » à l'aide du nouveau concept opérationnel qu'est la « rue-jardin » ?

Notre Avis citoyen est une présentation générale du concept de rue-jardin, dans une conception très large (avec de nombreuses options) afin qu'elle puisse s'adapter à de nombreuses catégories de rues (dimension, existences de parkings, logements, commerces, écoles, lieux de culte, etc.).

Il s'articule autour de trois parties :

- 1. Pourquoi ? Nos constats de l'intérêt à penser rapidement la ville-jardin.**
- 2. Comment ? Notre définition de la rue-jardin et de ses usages.**
- 3. Avec qui ? Le rôle des parisiennes et parisiens dans la conception et la gestion de la rue-jardin.**

Nous avons par ailleurs travaillé sur une « rue témoin », la rue Fessart dans le 19^{ème} arrondissement, sur laquelle nous avons conçu une modélisation possible.

Chapitre 1 - Pourquoi ?

Nos constats de l'intérêt à penser rapidement la ville-jardin

Parce que d'après de nombreuses sources convergentes, dont l'Agence Parisienne du Climat et l'étude « Paris face aux changements climatiques » (Ville de Paris, 2021), il est constaté :

- Une hausse des températures moyenne de 2,3°C par rapport à la fin du 19^{ème} siècle,
- Une aggravation de ce phénomène à Paris dû à son tissu urbain et créant des "îlots de chaleur",
- Une hausse continue de ces températures, malgré la mise en place de son premier Plan Climat en 2007.

Parce qu'un réchauffement climatique d'environ 3,8°C est à prévoir pour la fin de siècle (par rapport à la fin du 19^{ème} siècle) dans un scénario intermédiaire, alors qu'un

scénario fortement émetteur en gaz à effet de serre pourrait conduire à une augmentation des températures de plus de 6°C.

Parce que ces élévations de températures se traduiraient, dans ce même scénario intermédiaire, par une élévation du nombre de jours de canicule d'ici 2050.

Parce que nous avons déjà perdu 69% de la biodiversité sauvage (source : Rapport WWF 2022) et que la Métropole du Grand Paris admet le constat d'une érosion, de la biodiversité au sein de la Métropole, notamment due à la grande artificialisation des sols et à la densité d'activité et d'urbanisation.

Parce que les politiques nationales et internationales ne permettent pas de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, malgré la ratification des accords de Paris, et que depuis le 3 février 2021, la justice a reconnu la responsabilité de l'État et le préjudice écologique causé par l'inaction climatique de la France.

Parce que les villes comptent pour 78% de la consommation énergétique mondiale, qu'elles produisent plus de 60% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde alors qu'elles représentent moins de 2% de la surface de la Terre (source : ONU Habitat).

Parce qu'une ville sans nature est beaucoup plus sensible et fragile aux effets du réchauffement climatique (imperméabilité des sols, îlots de chaleur, bétonisation, pollution, densité des populations).

Parce que la meilleure solution est de commencer à agir au niveau local pour avoir le plus d'impact.

Parce que suite à ces constats, il est urgent que Paris développe sa résilience face au changement climatique et son autonomie énergétique.

Parce qu'il ne devrait pas y avoir de compromis entre vivre en ville et profiter d'un air sain, de verdure et de nature et d'un espace apaisé (notamment dû à la pollution sonore).

Parce qu'il a été prouvé que vivre entouré de nature diminue le stress et améliore la qualité de vie, la santé mentale et la santé physique.

Parce que transformer Paris en ville-jardin s'inscrirait dans une démarche de co-construction horizontale et de participation citoyenne. Et rassemblerait autour d'une vision commune et d'un futur désirable.

Parce que permettre aux citoyennes et citoyens de se réapproprier l'espace urbain favoriserait la mixité sociale et diminuerait les effets néfastes des inégalités.

Parce que la rue-jardin serait un tremplin pour une nouvelle représentation de la ville, un support pédagogique et un lieu d'éducation pour toutes les générations.

Parce que la rue-jardin permettrait aux habitantes et habitants de se reconnecter avec la nature, de mieux la comprendre, mieux la respecter et la protéger.

Parce qu'au regard de tous ces arguments, il est primordial que l'exécutif parisien s'empare sans attendre de la problématique de vivre en ville sous 50°C. Et de faire de Paris une ville modèle et pionnière à l'échelle internationale.

Parce que Paris reste trop peu végétalisée et la marge de progrès est encore grande (8,8% selon le *Green View Index* développé par le Massachusetts Institute of Technology ; 32% dont 21% de surface de canopée selon l'Agence d'Écologie Urbaine de la Ville de Paris en 2023).

Parce qu'il est nécessaire que la Ville de Paris précise ses objectifs et donne à voir les politiques qu'elle met déjà en œuvre, afin de rendre réalisable un rétro-planning à préciser, notamment pour atteindre l'objectif de 10 m² d'espaces verts par habitant annoncé dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

Parce que le cadre législatif pourrait être renforcé, ce qui permettrait une montée en exigence sur les normes environnementales : l'objectif désirable de 2030 est insuffisant.

Chapitre 2 – Comment ?

Notre définition de la rue-jardin et de ses usages

Identité commune et définition de la rue-jardin

La rue-jardin est une rue piétonne végétalisée dans les plus grandes proportions possibles, débétonisée, favorisant le développement d'une nature sauvage et la préservation de la biodiversité, en continuité de la trame verte, et qui devra répondre aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et de création d'espaces apaisés favorisant le renforcement du lien social entre Parisiennes et Parisiens. Elle devra également redonner une place de premier plan au végétal dans nos rues.

La rue-jardin est un lieu de rencontre intergénérationnel, d'échange, de convivialité et de cohésion sociale.

La rue-jardin, c'est un îlot de fraîcheur accessible à toutes et tous.

La rue-jardin, c'est un outil de sensibilisation et d'information sur les enjeux de la végétalisation.

La rue-jardin, c'est la rue en vie, qui donne envie d'y vivre.

Le cahier des charges de la rue-jardin

Concernant la végétalisation :

- Les superficies perméables et de pleine terre doivent représenter à *minima* 70% de la rue ;
- La population végétale devra être composée d'arbres, arbustes, buissons, fleurs, plantes vivaces et plantes à graines adaptées au climat actuel et futur, qui permettent au jardin de vivre en toute saison ;
- Cette végétalisation ne doit pas forcément être esthétique mais utile, vitale et libre ; les éventuelles grilles au pied des arbres seront retirées ;
- Elle doit de plus participer à la trame verte et aux corridors écologiques ;
- Elle doit être un laboratoire pour explorer les possibilités de végétalisation verticale ;
- Elle fera œuvre de pédagogie et de sensibilisation, en utilisant par exemple des étiquettes pour identifier les plantes présentes.

Concernant les usages :

La rue-jardin doit être un espace de passage et de flânerie, de rencontres et d'échanges apaisés, un espace de détente pour les personnes riveraines et pour les passantes et passants. En ce sens, elle doit permettre de s'arrêter, de s'asseoir, de lire. Elle doit être également un espace inclusif et intergénérationnel.

La rue-jardin n'est pas un espace de circulation motorisée et ne serait ainsi être traversée par une piste cyclable. Cependant, la rue-jardin inclue la possibilité de toute forme de mobilité active (vélos, trottinettes..., etc.).

Les options : la rue-jardin pourrait intégrer un espace de jardinage pour les riveraines et riverains, être utilisée comme espace culturel, pour des animations de quartier ou pour faire du sport.

Concernant les infrastructures :

L'utilisation d'asphalte de couleur claire sur les sols en béton et la création de sols perméables sont indispensables.

Pour ce qui relève du mobilier urbain, sont à privilégier : des assises en bois, des pergolas en bois végétalisées, des poubelles de tri sélectif (qui inclus celle du compost), un affichage de signalisation positive à l'entrée et à la sortie de la rue-jardin (mot de bienvenue et règles de bienveillance), un éclairage intelligent (modulaire en fonction de la luminosité naturelle et solaire), des fontaines d'eau potable.

Les options :

- Du mobilier extérieur modulable (comme des boîtes à livre), du mobilier de *street workout* (équipements et agrès sportifs à libre disposition) ;
- Un marquage au sol coloré pour les enfants, un marquage aux murs de tout élément représentant la faune et la flore, des pics décoratifs de jardin ornés de faux insectes pour la sensibilisation ;
- Des bacs de récupération des eaux de pluie, une gestion de l'eau plus libre, des brumisateurs.

Concernant la sensibilisation :

Celle-ci serait partie intégrante de la démarche. Elle devrait inclure trois grands thèmes : la biodiversité et les enjeux climatiques ; le jardinage ; la démocratie participative.

Le choix des rues et la définition des modalités de la rue-jardin doivent faire l'objet de consultations des riveraines et riverains de l'arrondissement

La rue-jardin, rue piétonne sans barrière, doit également permettre l'accès aux véhicules de secours, de livraison et aux personnes riveraines qui souhaiteraient se garer dans leurs parkings.

L'objectif est d'avoir 100 rues transformées d'ici la fin de la mandature, en 2026.

Chapitre 3 – Avec qui ?

Le rôle des parisiennes et parisiens dans la conception et la gestion de la rue-jardin

Conception de la rue-jardin

Les habitantes et habitants devront être au cœur du processus de définition de chaque rue-jardin, en s'appuyant sur le référentiel commun défini précédemment.

Les habitantes et habitants devront ainsi choisir les usages les plus adaptés à leurs besoins et à la réalité de l'espace à définir : installations sportives, jeux d'enfants, bibliothèques libre-service, jardinage de quartier, pergola, etc.

Des temps de concertation devront donc être définis en associant les instances participatives existantes (Conseils de quartier, Conseil citoyen, autre), la Mairie d'arrondissement, ainsi que les syndicats de copropriétaires concernés. Ces parties prenantes organiseront de concert la démarche de concertation locale.

Gestion de la rue-jardin

L'objectif général est de maintenir un dialogue constant entre la Mairie d'arrondissement, les instances locales et les personnes riveraines du quartier (la rue-jardin et ses rues adjacentes).

La gestion de la rue-jardin sera principalement effectuée par la Ville de Paris et ses agents. Une participation, non obligatoire, pour les habitantes et habitants est à intégrer à la réflexion préalable lors de la définition. Ces derniers auront la possibilité d'agir sur la base du volontariat dans l'entretien de la rue, principalement pour le jardinage (plantation et entretien des plantes, récupération des eaux de pluie, contrôle de la propreté). L'accompagnement de la Ville de Paris doit être proportionnel aux besoins et à l'implication des personnes riveraines. La participation des habitantes et habitants, que ce soit les enfants, les personnes en étude, actives, retraitées, seniors, associations peut également se faire à la demande de la Mairie centrale, de la Mairie d'arrondissement ou des habitantes et habitants eux-mêmes.

Les habitantes et habitants pourront organiser des animations, en lien avec les associations ou les instances participatives locales, la Mairie d'arrondissement ou centrale (fête des voisins, réunion périodique). Ces derniers peuvent également proposer des événements sur l'espace. Ces parties prenantes pourront être mobilisées pour organiser un calendrier d'événements (festifs ou de sensibilisation) et les usages, comme des zones dédiées au jardinage libre-service en fonction des besoins des personnes riveraines, l'animation et la sensibilisation à la faune et à la flore, au respect de la nature. Le matériel immobile ou mobile doit être fourni par la Ville de Paris ou l'écosystème associatif local (comme les graines par exemple).

Les agentes et agents pourront intégrer les habitantes et habitants dans l'entretien des espaces verts et ainsi les former aux enjeux de la biodiversité locale (sur les fleurs, la végétalisation, l'importance dans l'association des plantes par exemple). La mise en place d'un relevé d'information sur le suivi des plantations (arrosage, entretien) devra être affiché pour les besoins de l'entretien des zones libres.

Les personnes riveraines pourront de plus avoir accès à des formations en phase avec les enjeux de la lutte contre le changement climatique.

Enfin, si une école est présente dans la rue, la participation des enfants, des parents d'élèves et des enseignants est nécessaire, au titre de la sensibilisation au respect

et à l'entretien des espaces, pour des animations locales ou pour la co-construction du projet d'ensemble.

Annexe :
Moodboard et modélisation possible de la rue-jardin

Réalisation : ©Emilie Ansari, membre de l'Atelier.

Co-production : les membres de l'Atelier.

PLANCHE INSPIRATIONS

BANC CIRCULAIRE



SOL PERMÉABLE



SOL ASPHALTE
CLAIR



ATELIER VÉGÉTALISATION - ÉTUDE DE LA RUE FESSART 75019

SURFACE
PLEINE TERRE



PERGOLA BOIS
VÉGÉTALISÉE



MUR VÉGÉTAL



ATELIER VÉGÉTALISATION - ÉTUDE DE LA RUE FESSART 75019

*

PRÉSERVATION DE LA
BIODIVERSITÉ



ÉCLAIRAGE SOLAIRE



TRAVAIL DU SOL
NIVELLEMENT/GESTION
DE L'EAU



ATELIER VÉGÉTALISATION - ÉTUDE DE LA RUE FESSART 75019

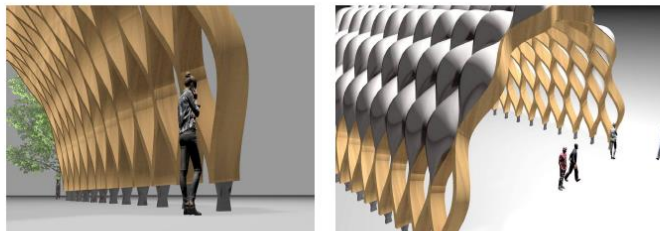
BIBLIOTHÈQUE
LIBRE-SERVICE



FONTAINE À EAU/
BRUMISATEUR



ARCHITECTURE
PARAMÉTRIQUE

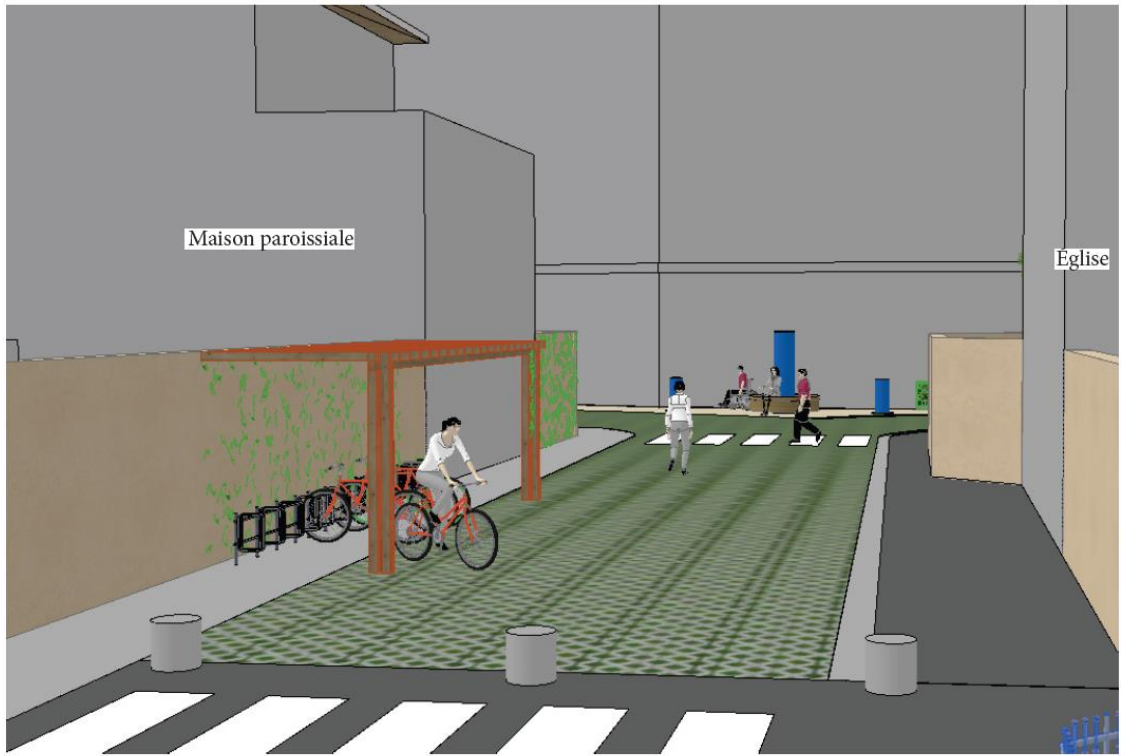


ATELIER VÉGÉTALISATION - ÉTUDE DE LA RUE FESSART 75019



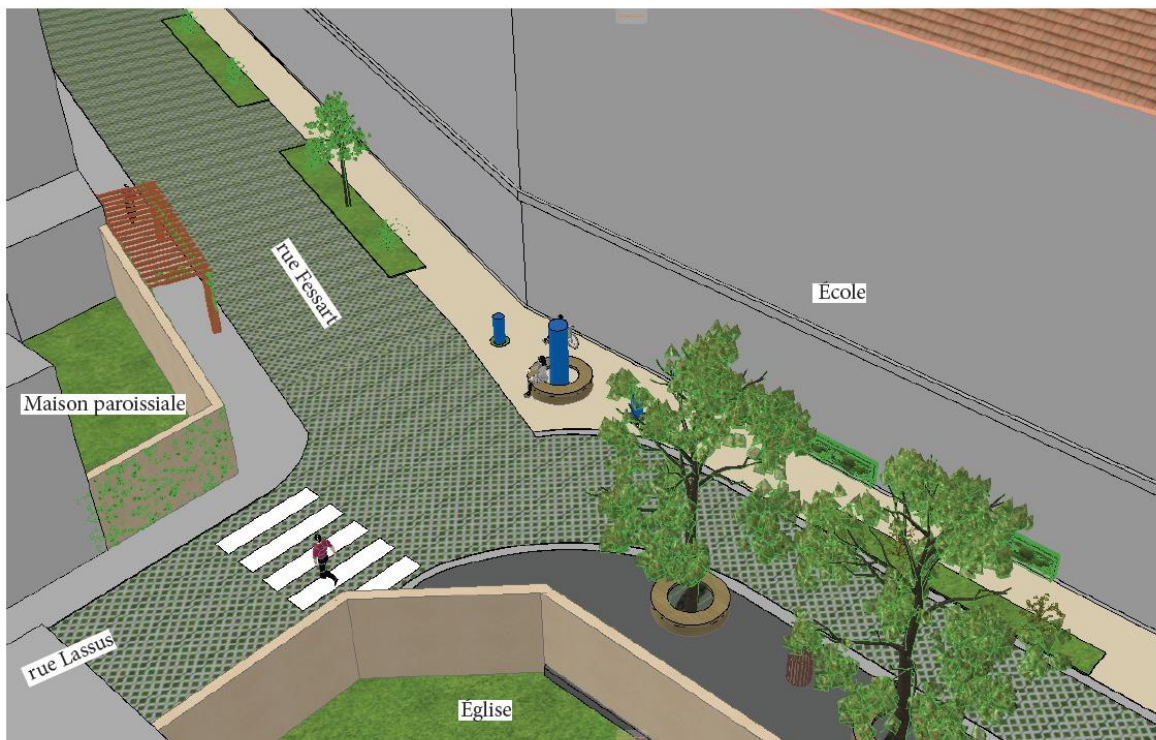
Vue depuis la rue de la Palestine

Atelier Végétalisation - Étude de la rue Fessart



Vue depuis la rue Lassus

Atelier Végétalisation - Étude de la rue Fessart



Angle rue Lassus - rue Fessart

Atelier Végétalisation - Étude de la rue Fessart



Vue de haut

Atelier Végétalisation - Étude de la rue Fessart



Vue depuis la rue de la Villette

Atelier Végétalisation - Étude de la rue Fessart